

## VI

## QUESTIONS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

## Introduction

Bien que ce volume porte sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 1951 au 30 juin 1952, il ne saurait être question d'appliquer de telles bornes arbitraires aux questions de budget, car l'exercice financier des Nations Unies et celui de la plupart des institutions spécialisées suivent l'année civile. La première partie du présent chapitre a trait surtout aux questions financières et budgétaires discutées par l'Assemblée générale à sa sixième session, de novembre 1951 à février 1952; sa tâche principale était alors d'assurer la base financière des travaux qu'accompliraient les Nations Unies au cours de l'année civile 1952, d'après les conditions qui régnaient en 1951 et les tendances qui se percevaient alors.

Au cours de l'année 1951, la participation aux Nations Unies et à la plupart des institutions spécialisées a continué de coûter de plus en plus cher. On pouvait cependant, à certains indices, prévoir que cette hausse s'arrêterait en 1952, et que le changement se manifesterait dans les prévisions de dépenses pour 1953. De nombreux États membres se sont montrés inquiets de voir s'élever le coût de leur participation aux Nations Unies à un moment où leurs autres obligations financières sont très lourdes. Traduisant ce souci, l'Assemblée générale a souligné que les travaux et les programmes des divers organismes devaient rester proportionnés aux ressources disponibles, et a recommandé aux gouvernements membres de s'appliquer à stabiliser les dépenses des Nations Unies et des institutions spécialisées. De l'avis du Canada, les États membres peuvent se rapprocher de ces buts en s'employant, au cours des débats, à préconiser l'économie et en usant de modération lorsqu'il s'agit d'étendre les travaux des Nations Unies afin de ne pas les orienter vers un accroissement notable des dépenses actuelles. Les délégations du Canada aux réunions de l'Assemblée générale et des institutions spécialisées ont appuyé vigoureusement tout ce qui tendait à concentrer davantage les ressources des Nations Unies sur les projets méritant une priorité, à éliminer le gaspillage et la prodigalité, à améliorer les méthodes et techniques administratives et à coordonner les programmes en vue d'éviter les doublements d'efforts.

## Ce que coûtent les Nations Unies

On parle couramment, aux Nations Unies, de budgets "administratifs" et de budgets des programmes "d'action". Les budgets "administratifs" sont ceux des travaux ordinaires des Nations Unies et des institutions spécialisées. Les programmes "d'action" sont des programmes spéciaux (relèvement de la Corée, aide aux réfugiés de Palestine, assistance technique et secours à l'enfance) que les Nations Unies et les institutions spécialisées exécutent en dehors de leurs fonctions ordinaires. Les frais "administratifs" des Nations Unies et des institutions spécialisées sont acquittés à même les